



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 31 août 2018

Pour publication immédiate

La ville de Campbellton met en place une carte de loisirs au Centre civique mémorial régional

CAMPBELLTON, N.-B. - La Ville de Campbellton va de l'avant avec la mise en place d'une carte de loisirs au Centre civique mémorial régional, une installation qui profite et dessert toute la région.

«Nous remercions les municipalités et la province du Nouveau-Brunswick d'avoir répondu à notre lettre en si peu de temps. Malheureusement, les inscriptions imminentes pour les associations sportives mineures n'ont pas laissé beaucoup de temps pour la consultation et la prise de décision », a déclaré la mairesse Stephanie Anglehart-Paulin.

«Nous devons prendre action rapidement dans le meilleur intérêt des contribuables de la ville de Campbellton», ajoute la mairesse Anglehart-Paulin. «Notre responsabilité première est envers eux. Cela dit, nous reconnaissons clairement que cela peut causer des inconvénients à certaines personnes. Nous restons sincèrement engagés à travailler avec les communautés locales pour minimiser les impacts sur les individus - en particulier les enfants de notre région. Ce type d'ententes entre municipalités pour les installations de loisirs prennent place fréquemment et nous n'avons aucune raison de croire que nous ne pourrions parvenir à trouver un terrain d'entente.»

Comme annoncé précédemment, la carte de loisirs n'est pas la solution privilégiée par la Ville de Campbellton. Cela dit, pour cette première année de mise en œuvre, la Ville a décidé de réduire considérablement le coût anticipé de la carte pour les non-résidents de 500 \$-1 000 \$ à 200 \$ par utilisateur. Cela ne prendra effet que pour la première année de mise en œuvre afin d'offrir une période d'ajustement et du temps pour d'autres négociations qui, espérons-le, conduiront à une entente et à un consensus.

Les cartes de loisirs seront disponibles à partir du lundi 10 septembre, au comptoir du service à la clientèle du Centre civique mémorial régional, du lundi au jeudi, de 9h à 11h et de 13h à 17h, avec des heures supplémentaires en soirée le mardi de 16h à 19h et le jeudi (septembre seulement) de 16h à 19h. Les demandeurs de carte devront présenter une pièce d'identité comprenant une preuve de résidence. On pourra trouver plus de détails sur le site Web de la Ville de Campbellton à www.campbellton.org, sur la page Facebook de la Ville de Campbellton à

facebook.com/campbelltonnb ou en appelant le Centre civique mémorial régional au 506-789-2888 dès mardi prochain.

Les résidents de Campbellton recevront la carte sans frais. Les cartes seront également offertes gratuitement aux résidents de Dalhousie et de Tide Head pour la première année. La ville de Campbellton reconnaît et remercie le village de Tide Head pour la contribution de la municipalité aux coûts d'opérations du Centre civique mémorial régional jusqu'à présent cette année.

Les familles non-résidentes de quatre personnes (deux adultes, deux enfants) obtiendront un rabais de 100 \$ sur le coût total; et un rabais supplémentaire de 100 \$ sur chaque enfant additionnel.

«Nous offrons également aux municipalités et aux Districts de Services Locaux la possibilité de conclure une entente avec la ville de Campbellton où ils paieraient pour les cartes de loisirs demandées par leurs résidents», explique la mairesse Anglehart-Paulin. "Cela éliminerait la nécessité pour les utilisateurs de payer à l'avance ou pour la municipalité d'avoir à modifier son taux d'imposition."

Les nouvelles cartes seront valides du 10 septembre 2018 au 30 juin 2019, avec une prolongation gratuite jusqu'au 31 août 2019, si le Centre civique mémorial régional demeure ouvert l'été prochain.

La carte de loisirs sera requise pour être admis aux activités publiques (baignade publique, patinage public, courts de squash, piste de marche, etc.). Elle sera également nécessaire pour s'inscrire à des programmes tels que l'aquafit, les cours de natation, etc., ainsi qu'aux sports tels que le hockey mineur, le patinage artistique, le patinage de vitesse, etc.

La carte de loisirs ne sera pas requise lors d'événements (Promotion Plus, parties des Tigres, concerts, spectacles, etc.). Elle ne sera pas requise pour les locations (hockey pour adultes, location de piscine par les écoles, événements du centre de congrès, fêtes d'anniversaire, etc.) et n'aura aucun impact sur les tournois de hockey. De plus, les locataires ne seront pas touchés, comme l'école de danse, le YMCA, etc.

«L'installation ajoute à la qualité de vie de toute la région, ce qui encourage les gens à vivre et à travailler ici», explique la mairesse Anglehart-Paulin. «Nous ne pouvons pas garder nos familles ici ou attirer des professionnels tels que des médecins et autres, sans installations telles que le Centre civique mémorial régional ainsi que le Recreaplex et le Palais des glaces de Dalhousie. »

«Nous apprécions la patience et la compréhension des citoyens alors que nous travaillons à un système sur lequel tout le monde peut s'entendre», a déclaré la mairesse Anglehart-Paulin. «Notre intention sincère est d'assurer l'équité, tout en sachant que le Centre civique mémorial régional joue également un rôle important dans la vie des personnes qui vivent à l'extérieur de la ville de Campbellton. D'autres régions du Nouveau-Brunswick ont été confrontées à des défis

similaires et ont trouvé des solutions. Nous sommes convaincus qu'en travaillant ensemble, nous pourrions également parvenir à un consensus à la fin du processus. »

-30-

Personne-ressource pour les médias :

Stephanie Anglehart Paulin

Mairesse

Ville de Campbellton

506.789.2727

mayor@campbellton.org